

**CALENDRIER DES OPÉRATIONS
DU MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE 2022**

mardi 09 novembre 2021 (12 heures) au mardi 30 novembre 2021 (12 heures)	Saisie des vœux sur le portail I-prof SIAM
A compter du mercredi 1er décembre	Les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en téléchargement sur le portail I-Prof SIAM. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger puis à transmettre au chef d'établissement ou de service le formulaire de demande de confirmation de mutation.
vendredi 3 décembre 2021	Date limite de dépôt des dossiers de demande de bonification au titre du handicap
mercredi 8 décembre 2021	Date limite de retour aux services de la DPE par les chefs d'établissement ou de service des formulaires de confirmation de demande de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives
lundi 10 janvier au mardi 25 janvier 2022	Affichage sur I-prof SIAM des barèmes calculés par l'administration
mardi 11 janvier au mardi 25 janvier 2022	Demande de rectification de barème
jeudi 27 janvier 2022 au lundi 31 janvier 2022	Consultation des barèmes définitifs
vendredi 11 février 2022	Date limite pour les demandes tardives et modifications de participation au mouvement
jeudi 3 mars 2022	Début des résultats du mouvement inter-académique